

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DASES 305 Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 25 11-13, L 2511-14 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 312-4 et L 312-5 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'approuver le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 ;

Sur le rapport présenté par Dominique VERSINI au nom de la 6e Commission,

Délibère

Le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 est adopté.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO